

# Tencin Autrement

Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : [www.tencin.net](http://www.tencin.net)

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N°16

JUILLET 2013

## LE MOT DU MAIRE

Chers Tencinoises et Tencinois,

Nous arrivons à la fin de notre mandat. Tout au long de cette expérience passionnante, l'intérêt collectif n'a jamais été perdu de vue.

Nous avons réalisé une grande partie de ce que nous avons promis, seules les contraintes budgétaires ne nous ont pas permis d'aller au bout de tous nos projets... mais ce n'est que partie remise.

Vous trouverez dans ce bulletin parmi tous les sujets abordés un bilan non exhaustif des actions réalisées ainsi qu'une information sur les modalités des prochaines élections municipales. L'exercice n'est cependant pas encore terminé, des « chantiers » sont actuellement en cours ou en programmation, pour les plus importants :

- agrandissement des deux écoles,
- réforme des rythmes scolaires,
- assainissement et voirie avenue du Grésivaudan, rue du lavoir, rue du Béal et rue du Clos,
- raccordement de la route d'Hurtières au rond-point.

Même si le soleil n'est pas toujours au rendez-vous, je souhaite à tous de Bonnes Vacances.

François Stefani



## Travaux et stationnement quartier Pré-Sec

Les travaux de voirie et de réseaux Cité Pré-Sec sont enfin terminés, le marquage des emplacements de stationnement a été réalisé par la société PROXIMARC.

61 emplacements, dont une place « handicapé » ont ainsi été réalisés.

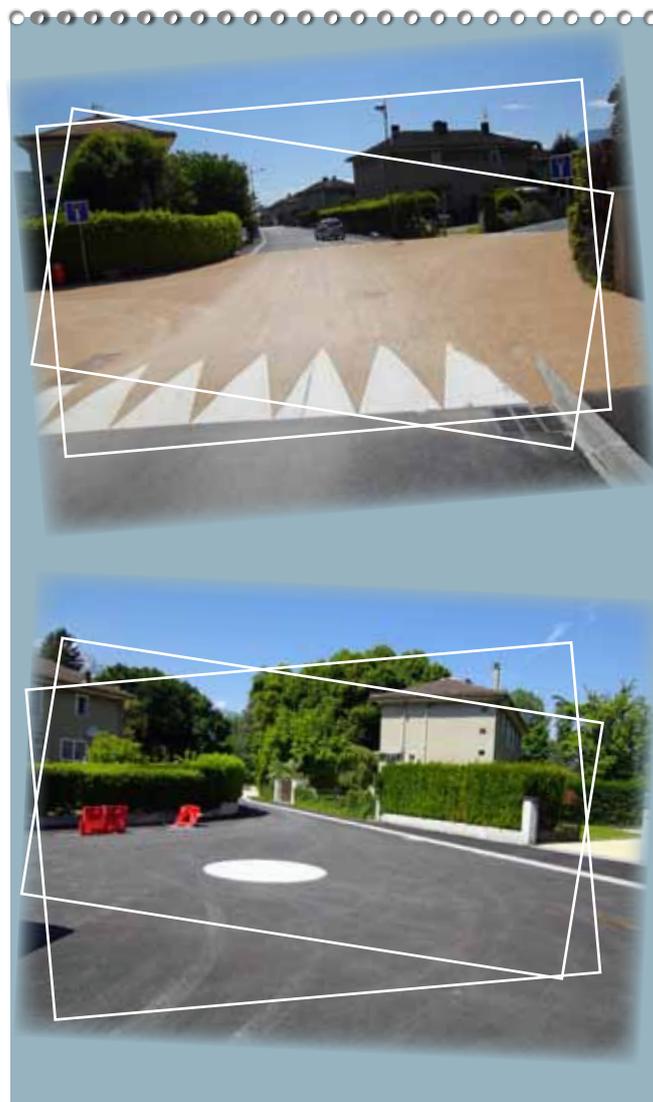
Pourtant certains résidents déplorent de n'avoir pas d'emplacement devant chez eux alors que des propriétés disposent parfois de trois places. C'est la configuration des lieux (croisement, entrées de propriétés...) qui n'a pas permis de créer du stationnement au droit de chaque habitation.

Il s'agit d'emplacements communaux libres sur lesquels tout un chacun peut stationner dans le respect du code de la route. Personne n'est en droit de s'attribuer tel ou tel emplacement.

Pour permettre aux services de secours (gendarmerie, pompiers, ambulances) ou aux services d'entretien (déneigement, ordures ménagères) d'intervenir en toute sécurité, il est interdit de stationner en dehors des places matérialisées.

Les « ronds-points », comme il est habituel de les nommer, sont en réalité des places de retournement qui doivent être laissées libres de tout obstacle.

Un arrêté municipal interdisant le stationnement en dehors des emplacements matérialisés a été pris. Son application entrera en vigueur en septembre. Toute infraction aux règles de stationnement dans ce secteur (allée Pré-Sec, allée des Pins, allée des Tilleuls, allée des Chênes, allée de l'Étang et allée des Saules) pourra être sanctionnée.



## Rappel : le stationnement sur les trottoirs est interdit article R 417-10 du Code de la route

- I - Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.
- II - Est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule :
  - 1° Sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons ; [...]

Un arrêté municipal entrera en vigueur en septembre interdisant le stationnement Rue de la Tuilerie où les panneaux réglementaires seront installés. Ce délai devrait permettre aux contrevenants de trouver une solution. Sur ce secteur, la Commune a engagé des négociations avec la SDH pour tenter d'apporter une solution aux problèmes récurrents de stationnement.

## Travaux des Écoles

Les travaux des écoles avancent malgré un léger retard dû aux intempéries et les bâtiments devraient être disponibles pour la rentrée prochaine.

Nous remercions les équipes éducatives ainsi que les riverains proches pour leur patience face aux désagréments (bruits, poussières, encombrements) inhérents à ce genre de travaux.



## Urbanisme - autorisations de travaux

Nous rappelons que toute construction de plus de 5 m<sup>2</sup> requiert le dépôt en mairie d'une demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable jusqu'à 40 m<sup>2</sup> ; permis de construire au-delà de 40 m<sup>2</sup>).

Les demandes doivent être déposées en mairie afin d'être instruites. Les déclarations préalables sont instruites en mairie ; les permis de construire ou démolir sont instruits en direction départementale des territoires (DDT, ex DDE).

L'instruction consiste à :

- vérifier si le projet présenté correspond aux critères énumérés dans les documents d'urbanisme en vigueur sur la Commune : Plan Local d'Urbanisme (PLU), Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn),
- vérifier si les servitudes ne sont pas impactées (conduite de gaz naturel, d'hydrocarbures, proximité de la voie ferrée, ou possibilité d'intervention du syndicat des digues...).
- consulter les services de l'État concernés par le projet : Architecte des Bâtiments de France pour les projets situés dans le périmètre du château, EDF, Véolia, SNCF,

Syndicat des Dignes, Chambres Consulaires, Chambre d'agriculture, SCOT...

Délais d'instruction :	DP	PC
Sans consultation ABF*	1 mois	2 mois
Avec consultation ABF*	2 mois	6 mois

\*ABF : architecte des Bâtiments de France

Les dossiers doivent être constitués obligatoirement d'un plan de masse, d'un plan de situation, de plans cotés du projet, photomontages ou croquis permettant de juger l'insertion du projet dans son environnement, photos du terrain de près et de loin pour les mêmes raisons.

Vos dossiers, parallèlement à l'instruction qui se déroule en mairie ou en DDT selon le cas, sont transmis au service urbanisme de la Préfecture qui interviendra en cas de recours des tiers, ainsi qu'au pôle fiscalité de la DDT de Grenoble pour le calcul de la taxe d'aménagement. À l'issue du délai d'instruction, l'autorisation ou le refus de construire est notifié à l'intéressé par un arrêté municipal.

# Scolarité

## 2014 et le nouveau rythme scolaire – suite

Dans le dernier bulletin municipal (avril 2013 n° 15) nous rappelions le principe de la réforme des rythmes scolaires ainsi que la décision du Conseil municipal de Tencin, en accord avec la communauté éducative et les parents d'élèves, de différer sa mise en œuvre à la rentrée 2014.

Depuis, des réunions d'échanges et d'information se sont déroulées avec les directrices d'école, les enseignantes, les représentants des parents d'élèves ainsi que des associations culturelles et sportives. Ce travail de concertation a permis d'affiner le cadre, d'apporter des réponses ou de circonscrire les questions encore en suspens concernant les impacts de la réforme pour les écoles de Tencin.

Voici donc un bref compte-rendu d'un processus qui n'est pas encore abouti et qui doit se poursuivre à l'automne 2013.

### L'organisation des activités périscolaires de 15h45 à 16h30 à la rentrée 2014-2015

– Ces nouveaux temps, placés sous la responsabilité de la municipalité, permettront aux enfants de découvrir de nouvelles activités sportives, culturelles (lecture), artistiques (loisirs créatifs) ou musicales... Le programme complet sera défini d'ici à la rentrée 2014 et fait l'objet du travail de concertation qui se poursuit.

La question d'une récréation entre la fin du temps scolaire et le début du temps périscolaire est posée.

– Ces activités se dérouleront dans le cadre d'un accueil périscolaire classique, ne nécessitant pas la création d'un accueil de loisirs associé à un projet éducatif territorial dont les contraintes administratives auraient un impact financier trop lourd pour le budget communal.

Rappelons à ce propos que le Conseil municipal demande la prise en charge par l'État des dépenses communales induites par cette réorganisation.

Par contre, la municipalité s'engage à respecter les taux d'encadrement proposés dans le cadre de la réforme et qui doivent être confirmés par décret :

1 adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans.

1 adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans.

– Plusieurs locaux seront nécessaires pour accueillir les élèves : 3 espaces à la Maison des associations, 3 salles sur le site des écoles éventuellement complétés par la bibliothèque.

La Mairie mettra le personnel nécessaire à disposition pour assurer le transit des enfants jusqu'aux locaux retenus mais les parents reprendront en charge leurs enfants sur chaque site.

– Le personnel d'encadrement, outre les intervenants extérieurs propres à chaque activité, sera mobilisé parmi les ATSEM et le personnel communal (CAP petite enfance ou

BAFA) qui pourront bénéficier dans l'intervalle d'une formation.

– Le principe de la gratuité a été retenu pour ce temps périscolaire, au moins à titre expérimental lors de la 1<sup>re</sup> année de fonctionnement de ce nouveau service à la charge du budget communal.

– Nous rappelons que ces activités périscolaires ne seront pas obligatoires et que par conséquent, les parents pourront venir chercher leurs enfants dès la fin du temps scolaire, c'est-à-dire dès 15h45.

Les enfants inscrits régulièrement sur le créneau horaire seront prioritaires pour l'accès aux activités. Cependant une rotation sera peut-être nécessaire sur l'année pour que chacun des inscrits puisse accéder à l'activité de son choix.

### La question de l'ouverture de la cantine le mercredi

La réponse dépendra à la fois de la demande exprimée par les parents d'élèves et des possibilités qui seront négociées avec le centre aéré.

En effet plusieurs options sont en réflexion :

– ouverture de la cantine dans le cadre du centre aéré

– ouverture de la cantine municipale parallèlement à celle du centre aéré

– en l'absence de cantine, mise en place d'un accueil périscolaire (dit extra-scolaire) de 11h30 à 12h30

– pas de service cantine, ni d'accueil extra-scolaire

Une enquête sur ce sujet sera réalisée en 2013-2014 pour évaluer la pertinence et la faisabilité de chaque option.

### Un accueil périscolaire dès 7h30 le matin en 2013-2014 ?

Cette demande a été transmise à la municipalité qui a acté le principe d'un temps d'accueil périscolaire dès la rentrée 2013 de 7h30 à 8h30 lors du dernier Conseil municipal. Cet accueil se fera à la bibliothèque de l'école.

**Attention : en raison du nombre important d'inscriptions, le périscolaire aura lieu en fin de journée à la bibliothèque des écoles pour les enfants de maternelle et à la Maison des associations pour les enfants de primaire.**





## Rentrée scolaire 2013-2014



### Nouveaux tarifs cantine et périscolaire

#### Cantine

Quotient Familial (QF) inférieur à 700 : 3,95 €

QF entre 700 et 1000 : 4,71 €

QF entre 1000 et 1500 : 5,03 €

QF entre 1500 et 2000 : 5,35 €

QF supérieur à 2000 : 5,55 €

Une personne supplémentaire sera affectée à ce service de 11h30 à 13h30.

#### Périscolaire

Le matin, de 07h30 à 08h30 : forfait de 1,70 €

Le soir jusqu'à 17h00 : forfait de 1,70 €

jusqu'à 17h30 : 3,00 €

jusqu'à 18h00 : 4,10 €

jusqu'à 18h30 : 5,00 €

Le matin ce service sera assuré par une personne.

Le soir, deux personnes seront affectées sur chaque lieu d'accueil.

### Calendrier des permanences cantine et périscolaire

Mardi 17 septembre 16h30 à 18h30  
(inscriptions pour octobre)

Mardi 15 octobre 16h30 à 18h30  
(inscriptions pour novembre)

Mardi 19 novembre 16h30 à 18h30  
(inscriptions pour décembre)

Mardi 17 décembre 16h30 à 18h30  
(inscriptions pour janvier)

Mardi 21 janvier 16h30 à 18h30  
(inscriptions pour février)

Mardi 18 février 16h30 à 18h30  
(inscriptions pour mars)

Mardi 18 mars 16h30 à 18h30  
(inscriptions pour avril)

Mardi 22 avril 16h30 à 18h30  
(inscriptions pour mai)

Mardi 20 mai 16h30 à 18h30  
(inscriptions pour juin)

Mardi 1er juillet 16h30 à 18h30

régularisation + inscription septembre + documents administratifs

**Important : si vous n'êtes pas disponible sur une ou plusieurs de ces dates, l'inscription se fait AVANT à la Mairie auprès du secrétariat.**

### Départ Alain Debernadi

Depuis le 2 juin 2013, Alain Debernadi ne fait plus partie des effectifs de la Commune de TENCIN ; il a rejoint, à sa demande et dans le cadre d'une mutation, les services de la ville de GRENOBLE.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une promotion, ce nouvel emploi devrait lui permettre un déroulement de carrière que notre petite commune n'aurait pu lui offrir.

Nous lui souhaitons bonne chance dans son nouvel emploi.

### Bienvenue au nouveaux habitants de 70 ans et plus...

Le CCAS de la Commune souhaite connaître les personnes âgées de 70 ans et plus, pour les inviter à participer aux festivités de fin d'année (repas, colis) et leur permettre de faire connaissance avec la vie du village.

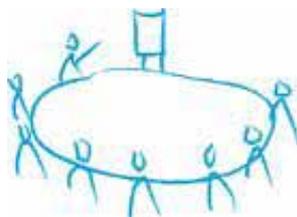
**Contact : secrétariat de la mairie**  
Tel. 04 76 71 36 14

## Conseil municipal



Vous trouverez présentées les décisions des Conseils du 25 février et du 26 mars 2013.

### Conseil municipal du 25 février 2013



#### 1. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2012

Le compte administratif du budget principal fait ressortir un excédent d'investissement de 125 969,36 € qui sera réintroduit dans le budget 2013 et un excédent de fonctionnement de 342 400,16 € dont une partie pourra servir à couvrir certaines dépenses d'investissement pour 2013. Le compte administratif du budget eau/assainissement fait ressortir un excédent d'investissement de 289 350,20 € qui sera repris pour le financement des travaux 2013, et un excédent d'exploitation de 397 308,17 € dont une partie sera affectée, si besoin, en réserves d'investissement pour le financement des travaux.

Le compte administratif du CCAS présente un excédent de fonctionnement de 13 581,04 € qui sera obligatoirement reporté dans le budget 2013 puisqu'il n'y a pas de section d'investissement.

Approbation des comptes administratifs.

#### 2. Recrutement de personnel temporaire pour remplacement de congés maladie ou pour congés annuels

Autorisation donnée au Maire de procéder au recrutement si nécessaire.

#### 3. Réforme des rythmes scolaires

Le Conseil municipal, à l'unanimité, demande le report à la rentrée 2014 de la réforme des rythmes scolaires à Tencin.

#### 4. Avenant n° 1 au marché de groupement d'entreprise MIDALI/SACER pour les travaux de réfection de voirie et mise en sécurité du lotissement Pré-Sec

Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant autorisant le changement de raison sociale du prestataire de ces travaux.

#### 5. Avenant n° 2 au marché de travaux VRD relatifs à la réfection de voirie et mise en sécurité du lotissement Pré-Sec

Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant.

#### 6. Détermination de la participation à demander à l'ADMAR pour l'utilisation de la salle des mariages

Le produit de la location par l'ADMAR de la salle des mariages, fixé à 30,49 € au titre de 2013 et à 31 € pour les années suivantes, sera affecté au budget du CCAS.

#### 7. Modification statutaire n° 6 de la Communauté de communes

Adoption de la modification statutaire relative entre autres aux nouveaux équipements communautaires.

#### 8. Régularisation de servitudes

Autorisation donnée au Maire de signer l'acte de régularisation de servitudes pour la desserte des jardins familiaux, pour un chemin piétonnier entre le supermarché SPAR et les jardins.

#### 9. Ouverture de crédits dans le budget principal

Autorisation donnée au Maire de procéder à une ouverture de crédit d'un montant de 5 600 € pour l'achat d'un nouveau véhicule.

#### 10. Locations 2013

Validation des régularisations des montants des loyers suite à une erreur de transcription.

#### 11. Demande d'ouverture de poste d'adjoint technique 1<sup>re</sup> classe

Le Conseil municipal décide majoritairement, avec une abstention, de ne pas ouvrir ce poste.

#### 12. Convention pour la mise à disposition du centre nautique aux écoles

Mandat donné au Maire de signer la convention.

#### 13. Création d'un fonds audio à la bibliothèque en accès direct ou indirect

Décision d'ouvrir un fonds audio en accès indirect (exposition uniquement de la pochette du CD, celui-ci étant délivré par la bibliothécaire).

#### 14. Numérisation des documents d'urbanisme à l'échelle du Département

Autorisation donnée au Maire de signer la convention entre notre commune, les services de l'État et le Conseil général.

### 15. Vente d'une parcelle de terrain

Autorisation donnée au Maire à réaliser et signer toutes les formalités se rapportant à cette opération pour un montant de vente de 95 000 €.

### 16. Demande de subvention au Conseil général pour la réalisation de la mise aux normes handicap du cheminement piéton avenue du Grésivaudan

Mandat donné au maire d'effectuer les demandes de subventions, tant auprès du Conseil général que de la Communauté de communes pour un montant de travaux estimé à 356 391,13 € réalisés en deux tranches.

### 17. Divers

#### – Lotissements

Réflexion sur la dénomination des lotissements à venir

#### – Installation d'un système de pointeuse dans les différents services

Proposition de mettre ce système en place à la rentrée pour une période d'essai d'un an.

#### – Problème de clés

Proposition d'installer un tableau près des armoires à clés où les emprunteurs mettront leur nom, la date de l'emprunt et retour des dites clés.

Fin de la séance ■

## Conseil municipal du 26 mars 2013

### 1. Budgets primitifs 2013

Le projet de budget primitif de fonctionnement s'équilibre en dépenses/recettes à hauteur de 1 318 394 €.

En investissement, le projet de budget s'équilibre en dépenses/recettes à hauteur de 2 013 914 €.

Le budget eau/assainissement s'équilibre en section d'investissement, en dépenses/recettes, à hauteur de 795 921 € et en section d'exploitation à hauteur de 197 791 €.

Le budget du CCAS s'équilibre en dépenses/recettes de fonctionnement à hauteur de 23 867 €.

Adoption du budget présenté.

### 2. Affectation des résultats de fonctionnement 2012 dans les budgets primitifs 2013

#### Budget principal

Excédent de fonctionnement de 342 400,16 € du budget principal de 2012 affectés dans le budget 2013. Proposition d'affecter 137 152 € dans le budget d'investissement, pour le financement des travaux, et 205 048,16 € pour équilibrer le budget de fonctionnement.

#### Budget eau/assainissement

Excédent d'exploitation de 397 308,17 € budget eau/assainissement de 2012 affecté dans le budget 2013.

Proposition d'affecter 343 071 € pour équilibrer le budget d'investissement et 54 237,17 € pour équilibrer le budget d'exploitation.

### Budget C.C.A.S.

Excédent de fonctionnement de 13 581,04 € repris obligatoirement dans le budget de fonctionnement 2013 puisqu'il n'y a pas de section d'investissement.

Adoptions des affectations proposées.

### 3. Vote des taux d'imposition 2013

Proposition de ne pas modifier les différents taux d'imposition communaux. Soit 7,87 % pour la taxe d'habitation, 20,76 % pour la taxe foncière et 52,15 % pour le foncier non bâti.

Validation de cette proposition.

### 4. Demande de subvention au Conseil général pour les travaux d'aménagement de sécurité au droit des carrefours avec la RD 523

Autorisation donnée au Maire de solliciter le Conseil général pour le financement de cette opération.

### 5. Avenant n° 3 aux travaux de voirie et mise en sécurité du lotissement Pré-Sec

Autorisation donnée au Maire de signer cet avenant.

### 6. Demande de subvention auprès du Conseil général pour la rénovation de la mairie

Autorisation donnée au Maire de solliciter le Conseil général pour le financement de cette opération.

### 7. Prise en charge des frais de transports de la stagiaire à la bibliothèque

Le Conseil municipal décide d'assurer la prise en charge de ces frais de déplacements pour un montant de 53 € par mois.

### 8. Désignation du maître d'œuvre pour le suivi des travaux de réseaux et voirie avenue du Grésivaudan

À l'issue de la commission d'ouverture des plis, c'est le cabinet MTM Infra qui a été retenu pour un montant de prestation de 75 647 € TTC, représentant un coût de maîtrise d'œuvre de 5,50 % des travaux. Il convient de passer un contrat de maîtrise d'œuvre avec ce bureau.

Autorisation donnée au Maire de signer l'acte d'engagement avec MTM Infra.

### 9. Extension du groupe scolaire

Le montant total des travaux s'élève à 428 234,78 € TTC. Autorisation donnée au Maire de signer les marchés de travaux nous liant aux entreprises retenues par la commission d'appel d'offres.

Fin de la séance ■

## Élections municipales 2014 : ce qui va changer

La réforme des scrutins locaux a été définitivement adoptée le 13 avril 2013. Des règles nouvelles s'appliqueront aux élections des conseillers municipaux et intercommunaux en 2014.

### Scrutin de liste dès 1 000 habitants (TENCIN est concerné)

Dans les communes de plus de 1 000 habitants les conseillers municipaux seront élus au scrutin de liste à deux tours :

- avec obligation de parité,
- la moitié des sièges étant attribuée à la liste majoritaire, l'autre moitié étant répartie à la proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages,
- le panachage est interdit.

### Déclaration de candidature obligatoire

Ceci se matérialisera par le dépôt avant le scrutin d'une déclaration d'intention à la préfecture.

**Fléchage des conseillers communautaires** (nouveau nom des délégués communautaires), ils seront élus au suffrage universel direct via un système de fléchage dans le cadre des élections municipales. L'électeur désignera le même jour et sur le même bulletin de vote les élus de la commune et ceux de l'intercommunalité (TENCIN n'aura plus qu'un seul représentant à la Communauté de communes).



## Bilan de fin de mandat

À quelques mois maintenant du terme de son mandat, l'équipe municipale a souhaité rendre compte de l'action accomplie durant les cinq années qui se sont écoulées depuis que les Tencinois lui ont accordé leur confiance en mars 2008. Ce bilan a été dressé en se référant d'abord au programme « Tencin autrement » présenté durant la campagne électorale.

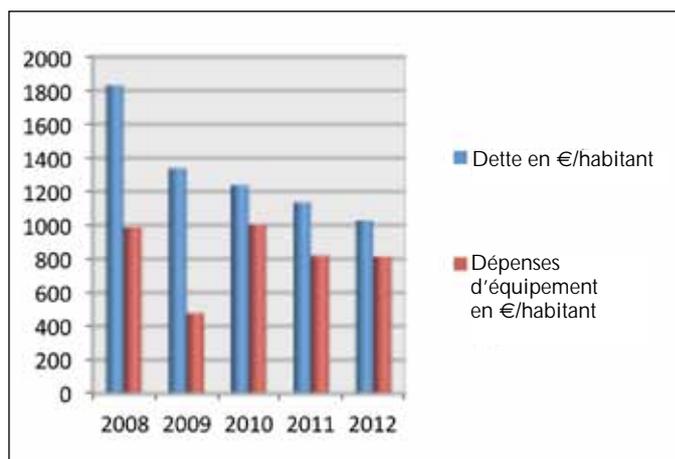
### ■ Dette, fiscalité et choix budgétaires

Un principe a guidé nos choix politiques et budgétaires : celui de la continuité républicaine.

En raison des importants et nécessaires investissements réalisés par l'équipe précédente (groupe scolaire et bibliothèque) le travail du Conseil municipal a d'abord consisté à prévoir les nouvelles dépenses d'équipement et de fonctionnement avec une exigence particulière sur le plan de la dette. Mais une conviction nous a aussi constamment inspiré en matière de fiscalité, celle de la solidarité, alors que nous vivons depuis 2008 une grave crise économique.

#### a. Diminuer la dette

Les principes de la comptabilité publique (celle des collectivités locales) indiquent que le ratio de désendettement, « dettes sur épargne brute » doit être **inférieur à 8 ans**. Pour Tencin, il est désormais à **4,4 ans en 2012**. Ce qui est satisfaisant car le niveau de la dette décroît régulièrement.

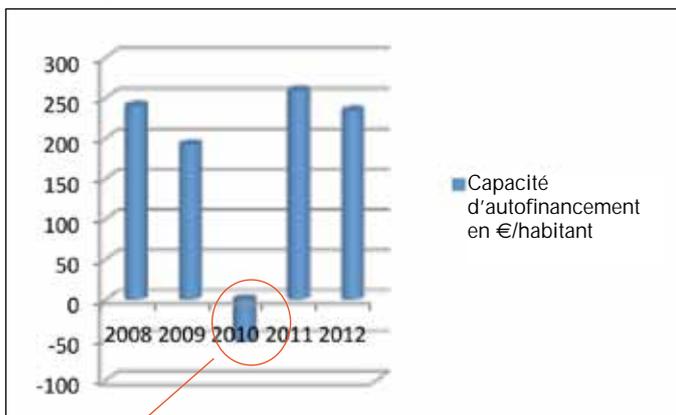


Ce niveau pouvait fluctuer, bien entendu, en fonction de l'importance des investissements. C'est pourquoi nous avons dû faire des choix précis qui ont permis de poursuivre une politique d'équipement dynamique tout en diminuant l'encours de la dette de manière à reconstituer en fin de mandat des marges budgétaires suffisantes pour de nouveaux emprunts, si nécessaire.



# Bilan de fin de mandat

Ainsi notre commune a continué sans relâche à développer ses services et à améliorer ses équipements pour le bien-être de tous les Tencinois. Tous les investissements réalisés durant ces cinq années ont pu ainsi être financés **sans recours à l'emprunt, en utilisant notre capacité d'auto-financement** ce qui place la commune dans une situation saine quant à son endettement et ouvre des perspectives d'avenir plutôt sereines.

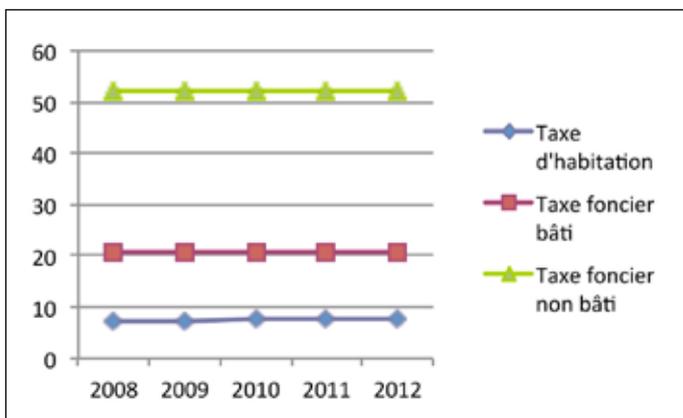


**Un exemple :** en 2010, le budget principal alimente exceptionnellement le budget d'eau et d'assainissement de 200 K€ pour éviter de contracter un nouvel emprunt. La CAF « réelle » était donc de l'ordre de 140€/habitant.

Le taux d'endettement de la commune (rapport entre les sommes dues au titre des intérêts des emprunts et du remboursement du capital et les recettes de fonctionnement) **était de 30,3 % en 2008. Il s'établit en 2012 à 12,5 %.**

## b. Contenir la pression fiscale

Ne pas augmenter la pression fiscale dans une période de crise économique, de stagnation et de baisse du pouvoir d'achat :



La seule modification a concerné la taxe d'habitation, dont le taux est passé de **7,15 % à 7,85 %** en 2010. À ce propos rappelons que le Conseil municipal a choisi d'instaurer un dégrèvement des bases de cet impôt non progressif, épargnant ainsi une augmentation aux ménages particulièrement modestes.

## ■ Une politique sociale dynamique

Tout(e) Tencinois(e), quel que soit son âge, sa profession, sa situation familiale ou personnelle doit pouvoir trouver les services de proximité nécessaires à son épanouissement. C'est pourquoi nous avons réalisé plusieurs projets à destination :

» de la petite enfance avec la création du Relais Assisantes Maternelles et du Centre aéré en partenariat avec la Communauté de communes du Grésivaudan ;

» de la jeunesse en général avec l'aménagement d'aires de jeux dans le Parc de la Mairie et à Pré-Sec, complétées par un plateau sportif comprenant un *city stade*, la rénovation du terrain de sport Pré-Sec ainsi que des deux terrains de tennis dont l'un peut fonctionner en accueil multisport ;

» des enfants scolarisés avec l'ouverture d'une classe en maternelle et d'une classe en primaire.

Ces ouvertures étaient nécessaires en raison du nombre croissant de familles arrivées sur le village, mais elles n'étaient pas acquises si l'on considère les politiques budgétaires restrictives menées ces dernières années dans l'éducation nationale. Ce sont de meilleures conditions d'apprentissage pour nos enfants puisque le nombre d'élèves par classe s'en trouve diminué. Évidemment nous avons dû étendre le groupe scolaire en conséquence avec la construction de deux salles de classes supplémentaires. L'une d'entre elles a été conçue pour être éventuellement utilisable à l'avenir indépendamment du groupe scolaire, lorsque le pic démographique sera passé. L'autre salle nous permettra, dans le même avenir, d'aménager plus facilement les temps périscolaires.

» Des personnes à revenus modestes ou dans une passe difficile par la construction de logements sociaux et l'instauration d'un quotient familial à la cantine scolaire.

Par ailleurs nous avons soutenu la politique intercommunale de tarification des transports permettant aux jeunes ou aux chômeurs de se déplacer à moindre coût sur le réseau du Grésivaudan.

» Des personnes en grande difficulté avec une augmentation sensible du budget du CCAS pour permettre d'apporter une aide exceptionnelle et urgente.

» Enfin, la Mairie a choisi d'adhérer au COS 38 (Comité des Œuvres Sociales du département de l'Isère, comparable aux comités d'entreprises du secteur privé) qui propose aux employés de notre commune des prestations à caractère social, familial, culturel, touristique ou de loisirs.

## ■ « Construire des projets dans le cadre d'un développement durable... »

Le développement durable repose sur une politique concertée qui croise plusieurs aspects de la vie publique : le souci de l'activité économique, le respect de l'environnement et la promotion du lien social. Cette approche a été mise en œuvre à plusieurs reprises et se décline comme suit.

# Bilan de fin de mandat

» Tout d'abord dans la reconversion des locaux communaux vacants nous avons, bien entendu, fait le choix d'installations respectant les normes environnementales avec **des équipements à énergie renouvelable** : par exemple dans la Maison des associations ou les logements sociaux créés dans l'ancienne école maternelle et primaire avec chaudière à bois, poêles à granule bois ou encore chauffe-eau solaire.

De même, lors du remplacement des équipements nécessaires à l'éclairage des voies publiques, notamment par le **choix d'horloges astronomiques** permettant un réel gain d'efficacité et d'économies.

» Avec la création d'un pôle environnement et développement durable à travers les actions suivantes :

- **La restauration et la réouverture de vieux chemins** qui permettent la découverte des coteaux de Tencin à l'est en direction du hameau de Vautravers et au sud en montant sur le village d'Hurtières. À cela nous devons ajouter **la création d'un parcours patrimoine** en collaboration avec les communes de Lumbin, La Terrasse, La Pierre et Champ près Froges.

- Le soutien de **l'association GrésiTerra** intervenant sur la commune lors de formations sur le compostage.

- L'aide logistique à **l'AMAP « Terra nostra »** dont l'objectif est le maintien d'une agriculture biologique pay-sanne dans le Grésivaudan.

- La création des **« Jardins Familiaux Tencinois »** qui concrétisent l'engagement de la municipalité à offrir aux habitants des logements collectifs, la possibilité de cultiver des produits sains tout en tissant du lien social. Ces jardins consolident par ailleurs notre corridor écologique. En effet, la municipalité a signé en 2008, **la Charte départementale sur les corridors biologiques** et a participé ensuite à la création d'**Espaces Naturels Sensibles** sur son territoire.

» Rappelons enfin la forte mobilisation citoyenne des habitants et des élus des communes de Tencin et La Pierre **contre les projets de gravière dans la plaine**. Projets qui auraient impacté l'intégrité des terres agricoles, l'environnement et le cadre de vie de plusieurs centaines d'habitants de la commune, dont les élèves des groupes scolaires.

## ■ Des travaux d'aménagements, d'accessibilité et de sécurisation

Une politique de travaux en conformité avec la réglementation handicap et en respectant les mesures de sécurité pour les usagers.

- Rampe d'accès à la mairie
- Changement des portes de la salle des fêtes et de la mairie
- Rénovation et extension du local des services techniques



- Chauffage de l'église
- Réalisation du columbarium et reprise des concessions au cimetière
- Voirie Pré-Sec avec élargissement des trottoirs, passages surélevés et stationnement en chicane pour ralentir la circulation
- Déplacement du monument aux morts
- Reprofilage de la RD30 avec création d'une chicane
- Création de parkings (Mairie et « Fofu »)

La poursuite de la mise à niveau de notre réseau d'assainissement et d'eau potable

- Assainissement Rue du Martinet et Chemin des Rives
- Changement des conduites d'eau potable à Pré-Sec pour les mettre en conformité avec la défense incendie
- Réalisation d'une chambre de mélange en amont du réservoir d'eau permettant d'abaisser le degré hydrotimétrique (dureté de l'eau).
- Alimentation en eau potable du secteur de la Taillat

Une politique en faveur du commerce avec l'installation de nouveaux commerces ou services (Cabinet de kinésithérapie, garage, caravanning, vente à emporter, et bientôt esthéticienne) sans oublier le combat mené pour favoriser l'agrandissement de notre supérette. Sur ce dernier point, rien n'est encore acquis. Mais la municipalité actuelle s'engage à trouver, quel que soit l'issue de ce bras de fer, une solution de proximité pour nos concitoyens.

Enfin nous avons, conformément aux obligations de la loi, mis en place le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), établi le schéma directeur d'assainissement, le schéma directeur d'alimentation en eau potable ainsi que le Plan Communal de Sauvegarde.

## ■ « Défendre le service public »

L'équipe municipale a poursuivi un certain nombre de projets. Elle en a initié d'autres. Mais il a fallu aussi se battre sur plusieurs fronts pour maintenir des services publics de proximité sur notre commune.



» **Le bureau de Poste** : l'équipe municipale a été harcelée par la Direction départementale du groupe qui, après avoir diminué scandaleusement les horaires d'ouverture, n'a eu de cesse d'influer sur les élus pour qu'ils acceptent un changement de statut en « Agence postale ». Ceci aurait évidemment impacté les finances communales. Devant notre refus, qui faisait partie de notre engagement, la Direction a tenté une fermeture pure et simple sous un prétexte de vétusté. Seule la mobilisation des habitants et de leurs élus, soutenus par les élus et les usagers de La Pierre, nous a permis de conserver un service indispensable, notamment pour les personnes qui ne peuvent se déplacer que difficilement.

» » **La ligne Express 3** : malgré une mobilisation forte des usagers de Tencin, en lien avec l'association ADTC, le Conseil général a décidé de raccourcir la ligne express 3 qui dessert la rive gauche entre Tencin et l'agglomération grenobloise. La lutte n'aura pas été vaine, puisque en accord avec la Communauté de communes, les usagers et la municipalité, des horaires ont été aménagés et des services supplémentaires créés (G62 notamment) limitant sensiblement l'impact de cette modification.

### ■ Promouvoir la vie associative et la citoyenneté

La municipalité a soutenu le développement du tissu associatif. Tout d'abord par un coup de pouce financier à travers les subventions votées en toute transparence par le Conseil municipal et qui ont progressé en moyenne de près de 10 % par an de 2008 à 2012.



Mais aussi par des mises à disposition de locaux, de compétences et de manifestations destinées à accroître la visibilité du tissu associatif. Ainsi nous avons initié en 2012 le forum des associations Tencinoises qui se déroule désormais dans la bien-nommée et toute récente « Maison des associations ».

Et si nous regrettons la mise en sommeil du « club du 3<sup>e</sup> âge » et des « Lutins de Tencin », nous sommes heureux de la création des associations « GrésiTerra », de l'AMAP « Terra nostra » et des « Jardins familiaux Tencinois » ces dernières années.

On ne le répétera jamais assez, les bénévoles qui font vivre nos associations jouent un rôle primordial dans l'apprentissage et le développement de la démocratie ainsi que dans le développement des liens de proximité et de solidarité.

Enfin la mise en place du **Conseil municipal des enfants** est un dispositif essentiel de l'éducation à la citoyenneté des jeunes générations. Le bilan est impressionnant.

#### 24 janvier 2009 – Premier Conseil Municipal des Enfants

L'équipe : Thomas CLAIN, Thibaut GAILLARD, Nino SPRINGOGLO, Estelle BOIS-FARINAUD, Jérémy CHAMBON, Célia SPOLITINI, Marine SPRINGOLO, Sandra OLIVES, Charlène BOUCHET MOULIN.



Deux démissionnent, un déménagement en cours de mandat ; ces enfants ont été remplacés par Ysaline BEAUVAL et Theo DALBON-GOULAZ.

#### Les projets réalisés :

- ⊞ 8 mai 2009 : marché aux fleurs
- ⊞ 18 octobre 2009 : stand de vente de jouets
- ⊞ 20 mars 2010 : journée environnement avec la participation du SIBRECSA.

Les enfants ont fait appel au SIBRECSA. Leur idée était de nettoyer le village. Ils ont organisé un jeu le matin avec les Tencinois volontaires et partagé un pique-nique à midi. L'après-midi s'est poursuivie avec différents ateliers : tri, compostage, jeux, fabrication de papiers recyclés, d'objets recyclés, projections de films. Une conteuse de la compagnie « les arts verts » a accompagné cette journée au rythme d'histoires farfelues !

- ⊞ 8 mai 2010 : deuxième marché aux fleurs
- ⊞ Printemps 2010 : jeux dans le parc de la mairie

Les enfants ont décidé de mettre des jeux dans le parc de la mairie pour les plus petits. Ils ont pris contact avec les assistantes maternelles pour avoir leurs avis sur la question. Étant limités par le budget, les enfants ont choisi un toboggan, des petites balancelles.

À la suite de cette enquête, M. le maire a choisi de mettre au budget un *city-stade* pour les plus grands.

#### Février 2011/2013 – Deuxième CME

L'équipe : Antoine FAURE, Dorian DALBON-GOULAZ, Joris DE MATOS, Léane NGUYEN-ROHARD, Jeanne MARSEILLE, Marie-Amélie ESNAULT.

#### Les projets réalisés :

- ⊞ Juin 2011 : participation aux jeux interquartiers organisés par 1, 2, 3 bouge !
- ⊞ Juillet 2011 : les enfants ont choisi le film pour la séance du Cinétoiles : film d'animation "Madagascar".
- ⊞ Donner le nom au groupe scolaire.
- ⊞ Réalisation de la fresque des Écoles Bellevue.

Pour donner de la couleur au bac à fleurs, nous avons tagué une fresque avec l'aide de l'association « 2'colors ». Trois journées ont été nécessaires à la réalisation. Une inauguration a eu lieu avec l'inspecteur de l'académie, les enseignantes, les élus, les parents et les enfants.

- ⊞ Juillet 2012 : participation au choix du film "De l'eau pour les éléphants".

# Bilan de fin de mandat

❖ L'année 2012 a été consacrée à la réalisation du film « Notre regard sur Tencin » avec la participation de Jean THIERVOZ, Jacques PETIT et Philippe PION.

Ils ont fait découvrir la vie de l'Abbé Calès, personnage très important pour l'histoire de notre village. Ce petit film de 20 minutes a été présenté lors d'une soirée crêpes à Noël et aux vœux de M. le maire en janvier 2013. Ce film est disponible sur le site internet de la mairie : « tencin.net ».

## Février 2013... – Troisième CME

L'équipe : Émilie CHAMBON, Cyrielle DALBON-GOULAZ, Mathieu DE MATOS, Meg MARTINS, Rémi ROSSET, Bastien TACHE, Mona DAIM, Mathéo PONCON ANDREAN, Thomas PRADOS, Joris DE MATOS.

### Les projets réalisés :

❖ Printemps 2013, les enfants ont travaillé avec Cédric PETIT, de la FRAPNA, pour découvrir l'environnement animal et végétal du village. L'objectif étant de planter une haie d'arbustes et d'arbres fruitiers dans les jardins familiaux de Tencin. Les enfants, accompagnés de bénévoles passionnés par le projet, ainsi que les membres de l'association Les Jardins Familiaux ont ainsi créé un milieu naturel favorable aux insectes et à la flore.

La seconde étape sera de fabriquer des nichoirs pour oiseaux à intégrer dans les haies. La construction d'une mare a même été envisagée... affaire à suivre !

Les enfants préparent un article pour le bulletin municipal d'automne afin d'expliquer aux Tencinois les gestes qui aident les animaux en hiver.

❖ 16 juin 2013 : participation aux jeux interquartiers avec l'association 1, 2, 3 Bouge !

❖ 20 juillet 2013 : les enfants ont choisi le film du Cinétoiles : "Un monstre à Paris".

Le reste de leur programme électoral est à découvrir en septembre...

## ❖ Développer la communication

La communication répond à un authentique besoin citoyen. C'est un bien public qu'il appartient de produire et de distribuer au même titre que l'eau, la santé, les transports... c'est pourquoi notre municipalité s'était engagée à créer un site internet de la ville de Tencin qui a vu le jour à l'adresse [www.tencin.net](http://www.tencin.net).

Pour être cohérent et complet sur cet engagement nous avons élargi l'accès internet au hameau de Vautravers qui restait en zone blanche.

Enfin, **le bulletin municipal** avec l'édition de « Tencin autrement » a été retravaillé et modernisé pour répondre aux attentes des lecteurs tencinois. Ainsi pas moins de 15 numéros ont été édités permettant de diffuser une information municipale, citoyenne et associative variée indispensable à chacune et à chacun.

Nous continuons malgré cette fin de mandat proche à œuvrer dans l'intérêt de tous. Nous devons entreprendre pour cette fin d'année les travaux d'assainissement et de mise aux normes du réseau d'eau potable et la mise en sécurité de la voirie Avenue du Grésivaudan du Merdaret jusqu'au Clos du Cèdre.

Nous avons programmé l'étude de mise en sécurité de toutes les voiries du village dans la même optique que ce qui vient d'être réalisé à Pré-Sec. Ces travaux pourront être réalisés dans les prochaines années en fonction de nos budgets.

Ce bilan, qui n'est pas exhaustif, est le fruit du travail de toute une équipe qui s'est appuyée aussi pour le mettre en œuvre sur du personnel municipal compétent et sur le tissu associatif local très actif.

## L'AMAP de Tencin accueille de nouvelles familles

Créée en 2009, sous l'impulsion de quelques bonnes volontés, l'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) regroupe une trentaine de familles qui se régalaient chaque semaine de produits biologiques locaux (fruits, légumes, viandes, pain, laitages...).

Si ce concept vous intéresse, contactez-nous au 04 76 71 23 29 ou 06 80 21 52 64.



# Environnement

## Les jardins familiaux

Malgré le mauvais temps qui a sévi ce printemps, les Jardins Familiaux Tencinois (JFT) commencent à prendre forme et s'ornent jour après jour de nouveaux plants de fleurs et de légumes.

Les services techniques de la municipalité ont réalisé et posé la passerelle franchissant la Chantourne. Elle permet donc aux jardiniers le passage à sec et en sécurité de ce petit ruisseau situé au nord des JFT pour rejoindre leurs parcelles.

Le souci majeur du jardinier étant la crainte de la canicule, le forage d'un puits a été mandaté par la municipalité. Il est opérationnel depuis le début du mois de mai, et sa pompe manuelle s'inscrit dans une logique de développement durable que l'association des JFT a notifié dans son règlement intérieur.

Pour un peu plus de confort, des cabanes de jardin et des toilettes sèches vont bientôt s'ériger.

La mise en place d'une clôture est à l'étude, elle permettra à terme la protection des cultures contre quelques prédateurs de passage qui ont déjà sévi, les JFT se trouvant sur un corridor biologique.

L'inauguration officielle a eu lieu le 29 juin autour d'un apéritif et d'un barbecue partagés.



## GrésiTerrA



**Découvrir le corridor biologique de Tencin en famille vous intéresse ? Rejoignez-nous le 6 octobre 2013...**

GrésiTerrA en lien avec un animateur de la FRAPNA et le soutien du Conseil général vous propose une journée ludique et instructive à la découverte du couloir de vie de notre village par lequel circulent petits et gros animaux (sangliers, chevreuils...).

Cette journée vous fera découvrir la faune et la flore de la plaine au cours d'une balade pédestre et à travers des ateliers pour petits et grands (moulage d'empreintes, observation avec jumelles...).

À midi, nous vous proposons de partager un pique-nique convivial sorti du sac.

**Pour plus d'informations contactez-nous dès maintenant : [vincent.gimeno@orange.com](mailto:vincent.gimeno@orange.com).**

## Abeille domestique : récupération des essaims



Chaque année, les abeilles domestiques procèdent à un "essaimage" naturel et viennent parfois s'installer entre les fenêtres et volets de nos maisons, les conduits de cheminée ou dans un arbre de nos jardins. Que faire dans une telle situation ? Le Syndicat d'Apiculture de l'Isère, l'Abeille Dauphinoise, propose l'intervention rapide et gratuite d'un apiculteur qualifié pour venir récupérer l'essaim.

**Pour la commune de Tencin, contacter :**

**René SAINT-PIERRE  
Téléphone : 06 12 86 12 48.**

## Soutenons durablement l'agriculture dans le Grésivaudan

La Communauté de communes Le Grésivaudan, les membres des comités locaux à l'installation (CLI), les élus et agriculteurs ont souhaité sensibiliser les propriétaires fonciers au bail rural. En effet, l'un des principaux freins à l'installation est l'accès au foncier. De nombreux propriétaires ne louent pas leurs terres ou souhaitent rester dans une démarche orale, créant ainsi une précarité pour l'agriculteur qui ne peut pas "investir" sur cette parcelle et sécuriser sa production à moyen terme.

### Le GRÉSIVAUDAN

**Vous êtes propriétaire de terres agricoles,  
n'hésitez pas à les louer !**

**Vous ne savez pas à qui louer ?**

La terre agricole est, pour un agriculteur, l'outil principal de sa production, la base même de son activité. Néanmoins, le fait que les propriétaires souhaitent conserver leur foncier patrimonial entraîne chaque année une diminution de la disponibilité des terres agricoles. Cette baisse de la disponibilité des terres met en péril l'agriculture dans le Grésivaudan.

## Soutenez durablement l'agriculture dans le Grésivaudan

Etablir un bail de terre agricole, c'est un acte en faveur de l'agriculture locale :

- vous maintenez l'activité agricole sur le secteur et aidez les agriculteurs,
- vous participez à l'entretien des espaces et à l'ouverture des paysages en limitant l'avancée de la friche,
- vous aidez votre commune à conserver une vocation pastorale sur le Grésivaudan.

**Vous souhaitez des informations complémentaires ?**

Contactez Anne-Laure GUYARD,  
conseillère de la Chambre d'agriculture  
sur le territoire du Grésivaudan : 04 76 20 68 46



Cette information fait partie d'un plan d'actions sur l'accompagnement à l'installation en agriculture qui bénéficie du soutien financier de la Région Rhône-Alpes.



Le GRÉSIVAUDAN  
115, rue Louis Néel  
38926 CROLLES Cedex  
04 76 08 04 57  
[www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr)

## Permanence Info-énergie

### Des conseils gratuits sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables

Dans le cadre de son plan climat, la Communauté de communes du Grésivaudan vous propose des animations et des permanences gratuites assurées par un conseiller énergie de l'AGEDEN pour répondre à vos questions :

construction et rénovation performantes ; isolation et choix de matériaux ;  
choix d'énergie ; énergies renouvelables ; chauffage et eau chaude ;  
consommation responsable ; aides financières...

Permanences mensuelles gratuites sur rendez-vous le mercredi entre 9h et 13h au siège de la Communauté de communes, 115 rue Louis Néel à Crolles aux dates suivantes :

mercredi 10 juillet      mercredi 11 septembre      mercredi 9 octobre  
mercredi 13 novembre      mercredi 11 décembre

Des animations ont lieu sur votre territoire durant toute l'année (visites de chantiers, conférences...)

Pour vous inscrire aux permanences et connaître les animations :

AGEDEN - Association pour une GEstion Durable de l'ENergie [www.ageden.org](http://www.ageden.org)  
Tél. 04 76 23 53 50 - [infoenergie@ageden.org](mailto:infoenergie@ageden.org)

Pour en savoir plus sur le plan climat du Grésivaudan :  
Le Grésivaudan – [www.planclimatdugresivaudan.fr](http://www.planclimatdugresivaudan.fr)  
[planclimat@le-gresivaudan.fr](mailto:planclimat@le-gresivaudan.fr)



## Destruction de nids de guêpes, frelons et autres hyménoptères

**La société SOS Guêpes 38 nous fait part de la possibilité de faire appel à ses services pour la destruction de nids de guêpes et autres hyménoptères.**

Les services des pompiers n'intervenant plus pour détruire les nids de guêpes, frelons, frelons asiatiques et autres hyménoptères (sauf urgence), les particuliers, collectivités et entreprises sont maintenant amenés à faire appel à des prestataires de services privés.

### La technique

- Pulvérisation sous pression d'un produit rémanent sous forme de poudre non toxique pour l'homme.
- L'intervention est rapide, efficace, assortie d'une garantie de résultat (taux de satisfaction de 100 %).

### Les applications

La société a développé une technique de désinsectisation préventive et curative contre ces insectes. Cette prestation intéresse bien sûr les maisons particulières et les habitations collectives et administratives (toitures, cheminées, bardage...)

Si vous désirez avoir des renseignements complémentaires.

### SOS Guêpes 38

M. NOVIANT Fabrice  
623, Chemin du Manival – 38330 Saint Ismier  
Tél. 06 88 15 69 79

## Centre aéré

Le centre de loisirs intercommunal du Moyen Grésivaudan accueille vos enfants du 8 juillet au 30 août 2013. Renseignements et inscriptions auprès de Naoual El Yaagoubi.

Contact : **06 48 13 81 60** ou  
[nelyaagoubi@le-gresivaudan.fr](mailto:nelyaagoubi@le-gresivaudan.fr)

Permanences au centre de loisirs les lundis et jeudis de 8h30 à 12h30 et 13h15 à 17h30

118 allée Pré-Sec – 38 750 TENCIN

## Info – CCAS

### Prévention canicule

Nous vous rappelons que durant l'été, les personnes fragiles peuvent être durement éprouvées par de fortes chaleurs.

Par conséquent, nous demandons à toute personne désireuse d'avoir de l'aide pendant cette période, de se faire connaître en Mairie qui les mettra en contact avec un membre du CCAS.

## Repas des anciens

Le CCAS vous informe que le traditionnel repas de Noël des anciens aura lieu cette année au restaurant le samedi 11 janvier 2014.

Une information détaillée sera diffusée en octobre.

## La Poste

Comme chaque année, la Poste réajuste ses horaires d'ouverture en période estivale. Ainsi, le bureau de poste de Tencin sera provisoirement fermé du 8 juillet 2013 au 31 août 2013 inclus. Jours et horaires d'ouverture du bureau de poste de Goncelin.

**Lundi de 14h30 à 17h**

**Du mardi au vendredi  
de 9h à 12h et 14h30 à 17h**

**Le samedi 9h à 12h**

## SNCF - travaux

Interruption des circulations commerciales entre Gières et Montmélian du 29/06 au 01/09/2013 inclus. Desserte par autocars.

## Info Planning Familial

### Confidentialité

Pour toutes et tous, à tout âge, individuellement, en couple ou en groupe – sans autorisation parentale pour les mineurs(es).

### Conseils pour le couple et la famille (gratuité des entretiens)

Parler des difficultés quotidiennes, des moments de crise, interrogation et trouver ensemble des réponses adaptées aux choix de vie.

*Sexualités – Premières relations –  
Difficultés dans le couple –  
Infections Sexuellement Transmissibles/SIDA –  
Choix amoureux – Interruption volontaire  
de grossesse – Difficultés relationnelles dans  
la famille – Familles recomposées –  
Désir ou non désir d'enfant – Contraception  
d'urgence – Séparation – Puberté – Violences...*

### Rencontre avec des médecins

Pour mieux connaître son corps et trouver des réponses médicales adaptées à sa santé : suivi gynécologique, choix d'une contraception, accompagnement à l'IVG, suivi de grossesse, dépistage IST/SIDA, certificat de coups et blessures.



**Centre de planification  
et d'éducation familiale :  
deux adresses en Grésivaudan.**

Le Planning Familial 38  
Espace Belle Étoile  
43, rue Fabre  
38920 Crolles  
Tel 04 76 13 39 51

**Horaires D'ouverture :**  
Lundi : 9h à 11h  
Mardi : 13h à 17h  
Mercredi : 14h à 19h  
Jeudi : 12h30 à 17h30  
Fermeture le vendredi

Le Planning Familial 38  
2 rue Chamechaude  
38190 Lancey  
Tel 06 30 45 11 91

**Horaires D'ouverture :**  
Lundi : 14h à 18h30  
Mercredi : 13h à 17h

[cpef.legresivaudan@leplanningfamilial38.org](mailto:cpef.legresivaudan@leplanningfamilial38.org)  
[www.38.planning-familial.org](http://www.38.planning-familial.org)

## Halte au bruit

Pour la tranquillité de tous, l'utilisation des outils et les travaux pouvant générer des nuisances sonores ne sont autorisés que du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, le dimanche et jours fériés de 10h à 12h uniquement.

De même, les propriétaires de chiens doivent veiller à ce qu'ils n'aboient pas intempestivement.



### RAPPEL

Les conteneurs ordures ménagères doivent être déposés sur les aires de ramassage – ou devant les domiciles – le mardi soir et doivent être récupérés le mercredi. Les conteneurs ne doivent en aucun cas rester en permanence dehors.

## Nos amis les bêtes...

Nous avons déjà publié un petit article sur le Bulletin de Tencin n° 11 (Janvier 2012) concernant les pollutions canines qui salissent les trottoirs de notre village.

Nous rappelons qu'il est facile de ramasser les déjections de son animal au moyen d'un sac en plastique et d'un peu de papier. Nous ne sommes pas la seule commune concernée puisque l'État a prévu, pour faire face à ce fléau un article dans le Code pénal, (l'article R.632-1). Il met en garde les propriétaires d'animaux domestiques contre les fameux déchets de nos animaux de compagnie. Il stipule également « est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2<sup>e</sup> classe (jusqu'à 150 €) le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation... »

Notre village ne disposant pas d'espace dédié pour recueillir ces déjections, il serait souhaitable, pour le bien de la collectivité, de ramasser les crottes par tout moyen adapté (il existe dans le commerce de petits sacs voués à cet effet) et de les jeter à la poubelle. Les rues et trottoirs du village ainsi que nos chaussures s'en porteront mieux.



### Association d'aide à la personne recherche bénévoles



L'ADMR de Tencin, présente depuis plus de trente ans à Tencin et dans les communes alentours, propose des services d'aide à la personne : garde d'enfants, auxiliaire de vie, aide ménagère.

Par ces services proposés à ceux qui en ont besoin, familles, personnes âgées, personnes handicapées, elle s'attache à cultiver le lien social.

Parce que le service a beaucoup évolué ces dernières années, parce qu'une association a besoin de s'étoffer et de se renouveler, nous recherchons des bénévoles pour enrichir nos actions et améliorer encore la qualité de ses services.

#### Quelles sont les actions du bénévole ?

- ▶ Il s'investit selon ses disponibilités et sur les missions qui l'intéressent : relations avec les bénéficiaires, les salariés, facturation, démarche qualité...
- ▶ Il participe aux décisions et aux orientations de l'association avec les autres membres du bureau. Il se forme.
- ▶ Il participe au développement local en apportant son aide sur des actions de proximité.

Si vous souhaitez nous rejoindre ou avoir plus d'information, contactez-nous au : 07 87 87 26 22 admrtencin@yahoo.fr  
Mairie de Tencin – Route du Lac – 38570 Tencin

## GRESIVAUDAN Handmade

Une nouvelle association a vu le jour en Avril 2013. Son objectif est de soutenir des manifestations telles que le marché des créateurs et le marché de Noël. Elle sera également présente au Forum des associations en septembre pour vous proposer des ateliers de scrap, bijoux couture, etc.

Contact : [gresivaudan.handmade@gmail.com](mailto:gresivaudan.handmade@gmail.com)

Bienvenue à Gresivaudan Handmade !



Vous trouverez dans ce numéro un sondage sur les différents ateliers que propose l'association. N'hésitez pas à le remplir et à nous le retourner.

## Information PÉDIBUS

Les vacances approchent, la prochaine rentrée du Pédibus aussi !

Le Pédibus permet aux enfants de se rendre à l'école à pied, en étant accompagnés par des adultes, durant toute l'année.

Il fonctionne sur un mode participatif : les enfants utilisent le Pédibus en fonction de leurs besoins et en échange, les parents accompagnent le groupe d'enfants du Pédibus une ou deux fois par semaine, en fonction de leurs disponibilités.

Enfants et accompagnateurs reçoivent un gilet jaune, un planning et une copie du règlement.

Cette année, 1 trajet Pédibus (église → école via la vieille rue et la place des voyageurs) a fonctionné le matin avec un groupe de 7 enfants. Ce trajet devrait perdurer l'année prochaine.



D'autres trajets Pédibus peuvent être créés pour d'autres quartiers de Tencin. Le Pédibus peut fonctionner le matin et/ou l'après-midi suivant les besoins et les accompagnateurs disponibles.

Si vous êtes intéressés pour utiliser le Pédibus dès la rentrée 2013-2014 (ouvert à tous les enfants de maternelle et de primaire), merci de me contacter avant le 23/08/13 à l'adresse suivante :

[david.vanet@ademis.biz](mailto:david.vanet@ademis.biz) ou au 06 46 42 70 09

Une réunion de préparation se déroulera la première semaine de septembre afin de définir les trajets et les plannings des accompagnateurs.

**Le Pédibus débutera le 9 septembre 2013.**

Des volontaires sont également les bienvenus pour être accompagnateurs supplémentaires.



## CINÉTOILES

Cette année encore, Cinétoiles en collaboration avec la Communauté de communes proposera aux Tencinois et autres cinéphiles une séance de cinéma en plein air le vendredi 20 juillet dans le parc de la mairie dès la tombée de la nuit. En cas d'intempéries, la séance aura lieu à l'espace culturel.

Le film programmé est «Un monstre à Paris» dont vous trouverez le synopsis ci-après.

Un pique-nique commun est prévu avant la séance. Pour plus de confort pensez à apporter vos sièges.

Date de sortie : 12 octobre 2011 (1h 27min)

Réalisé par : Éric Bergeron

avec : M, Vanessa Paradis, Gad Elmaleh...

Genre : Film d'animation

*Paris, 1910. Une étrange créature terrifie la Capitale. Émile et Raoul, deux hommes que tout oppose et que rien ne prédispose à l'aventure, se retrouvent propulsés dans la chasse au Monstre. Une épopée virevoltante qui les conduira à se découvrir eux-mêmes, trouver l'amour et faire voler en éclat les apparences. Car le Monstre est-il celui que l'on croit ?*

# Talents d'ici

## Le MAGICIEN de Tencin

la "Malle Magique"

RV le Magicien pose sa malle sur scène...  
Elle lui a été remise par son grand-père !!!  
RV vous en dévoile les secrets au cours d'un voyage magique semé d'embûches et de péripéties, où les enfants sont acteurs...  
Un spectacle interactif où se mêlent tour à tour magie, mystère et humour.

Je m'appelle Hervé COUPEZ et mon nom de scène est RV Le Magicien. Cela fait plus de 10 ans que je fais de la magie, mais j'ai d'abord commencé comme n'importe quelle passion : de façon très confidentielle, pour la famille et les amis.

Puis je me suis inscrit au club de Magie de Grenoble "les Rendez-vous Magiques" qui a vu plusieurs de ses membres récompensés par des prix internationaux (champion du Monde, d'Europe) et émerger des magiciens professionnels.

Au bout de trois à quatre années de pratique, j'ai commencé à faire de la magie rapprochée en "close-up" (en cocktail ou mariage) pour des particuliers ou des sociétés.

En 2009, j'ai décidé de créer un spectacle pour enfants qui a été finalisé fin 2010. Depuis cette date, je tourne sur scène avec le spectacle la "Malle Magique".

Je travaille principalement pour les comités d'entreprises, les communes et les écoles pour des spectacles de fin d'année.

Mon projet pour 2014 : un nouveau spectacle tout public avec des numéros cabarets, de la grande illusion, du mentalisme et beaucoup de comédie !

<http://yourprofolio.com/rvmagicien>  
[rvmagicien@free.fr](mailto:rvmagicien@free.fr)

## Bibliothèque municipale Horaires d'été

Pendant l'été, votre bibliothèque vous accueille :

les mercredis de 13h30 à 17h30

les vendredis de 15h à 19h

les samedis de 10h à 12h

**Fermeture du 10 au 24 août 2013**

⚡ Nous vous rappelons que – dans le cadre des prêts d'été – **la durée d'emprunt des documents est allongée** : les documents sont à rendre au plus tard le 15 septembre (même s'ils sont empruntés début juillet).

⚡ **Un service de portage à domicile** pour les personnes immobilisées (opération chirurgicale, maternité, personnes âgées, etc.) existe. Il suffit de nous contacter par téléphone au **04 76 40 66 43** (au besoin laissez un message pour que l'on puisse vous rappeler) ou par mail ([bibliotheque-de-tencin@orange.fr](mailto:bibliotheque-de-tencin@orange.fr)).

⚡ À la rentrée, **un fonds audio** (cd de musique, audio-livres ou albums-cd) vous sera proposé ainsi que des ressources numériques en ligne accessibles sur notre site :

<http://www.bm.tencin.cassioweb.com/>

**La bibliothèque vous souhaite un bel été !**

# Au jour le jour

Concert à l'église

20 avril 2013



## Cérémonie du 8 mai

Les nouveaux élus du Conseil Municipal des Enfants ont accompagné la cérémonie





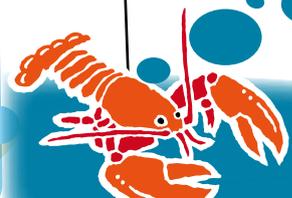
## Marché aux fleurs

le 4 mai 2013,  
organisé par  
l'association  
Le sou des écoles



## Jeux Interquartiers

16 juin 2013



# Au jour le jour



## Fête de l'été

21 juin 2013



kick boxing



zumba

Soirée organisée par le Syndicat d'Initiative avec la participation des écoles et des associations



# Challenge Rugby

22 juin 2013 organisé par l'Association Chris

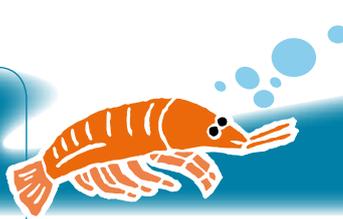


# Fête de la musique

22 juin 2013



# À vos agendas



## Bal populaire le 13 juillet

Le 13 juillet : feu d'artifice et bal populaire devant les écoles maternelle et primaire Bellevue.

## Forum des Associations le 7 septembre

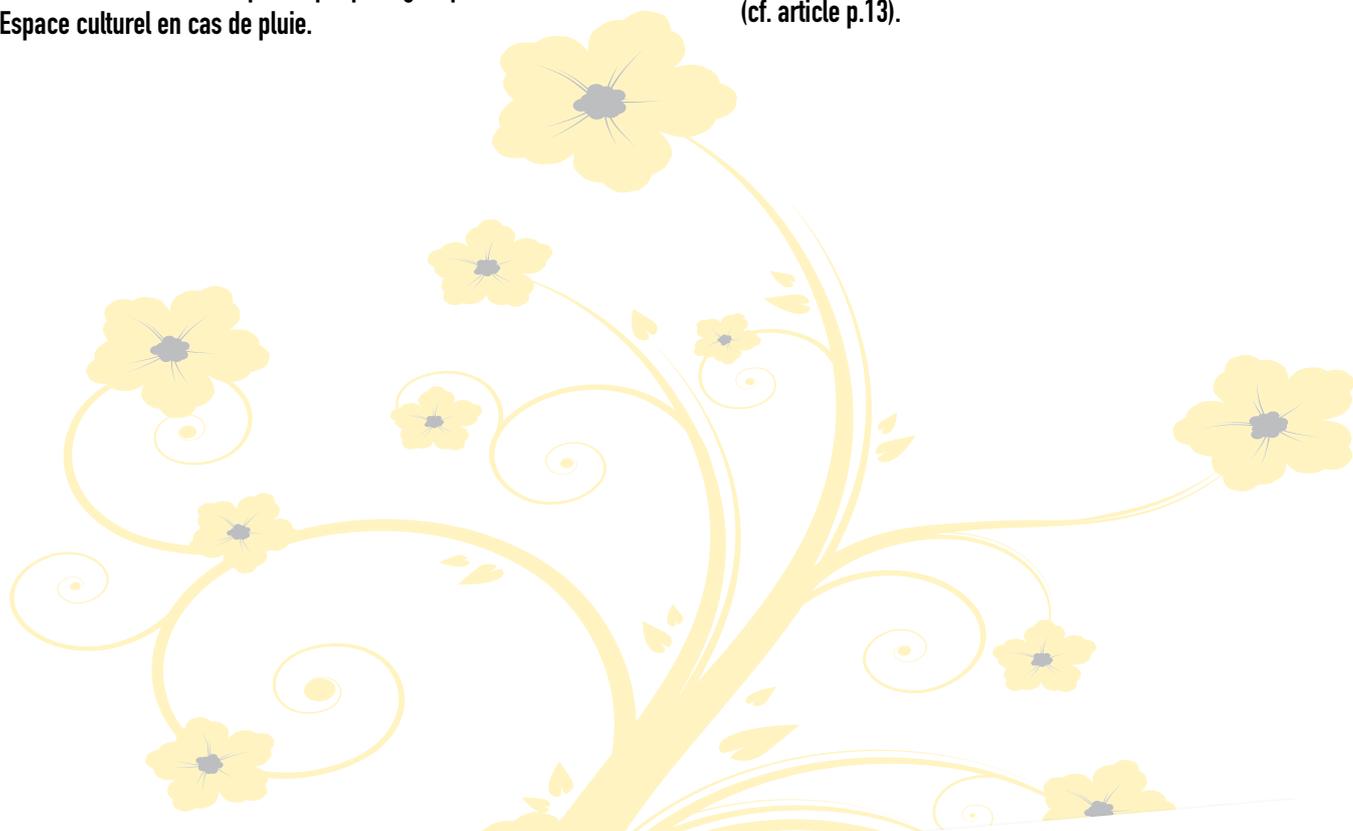
Le 7 septembre : Forum des associations de 14h à 18h à la Maison des associations (ancienne école maternelle Pré-Sec)

## Cinétoiles le 20 juillet

Le 20 juillet : Cinétoiles, projection du film d'animation «Un monstre à Paris» dans le parc de la mairie à la tombée de la nuit. Pique-nique partagé à partir de 20h. Espace culturel en cas de pluie.

## Découverte du Corridor Biologique de Tencin le 6 octobre

Journée organisée par GrésiTerrA en lien avec la FRAPNA (cf. article p.13).



Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

- François Stefani : le mercredi toute la journée,
- Joël Marseille : le lundi de 10h à 12h,
- Georges Spolitini : le lundi de 9h à 12h,
- Simone Mendez : le mardi de 9h à 11h,
- Françoise Scaglioni : le jeudi de 17h à 18h,

ou en prenant rendez-vous à la mairie :

Lundi de 13h30 à 18h • Mardi de 13h30 à 17h30  
Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
Jeudi de 13h30 à 18h • Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Vous pouvez joindre vos élus :  
– au 06 31 00 43 48 (téléphone portable de la municipalité) ;  
– au 04 76 71 36 14 (répondeur téléphonique relié au standard de la mairie).

Directeur de la publication : François Stefani – Rédaction : Joël Marseille, Robert Fois, Herveig Lecuyer  
Photothèque : © Mairie de Tencin, Laurent Cloarec – Mise en page : Françoise Colin-Madan

Le Bulletin de Tencin – N° 16, Juillet 2013